



OCÉAN INDIEN

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014



2014

Fonds & Formation	04
Parcours & Compétences	06
Réseaux & Proximité	12
Chiffres clés 2014	16

LA DÉLÉGATION OCÉAN INDIEN

Les ateliers Roquefeuil – 11, avenue de la Grande Ourse
97434 Saint-Gilles-Les-Bains
tél. : 02 62 90 10 20

En 2014, la délégation régionale s'est attachée au déploiement de l'axe 3 de son projet stratégique, dont l'objectif est de favoriser le développement des compétences et l'évolution professionnelle des agents des établissements publics de santé de la région. Ainsi, le guide des Conseillers Parcours Professionnels concrétise la volonté des instances régionales d'accompagner les projets professionnels des agents vers la réussite, et de fournir aux établissements des outils pour prendre des décisions éclairées.

Par ailleurs, une nouvelle prestation, l'appel à projets, a remporté un vif succès auprès des établissements, à l'instar du projet Hôpital numérique - chef de projet SIH, qui a favorisé la rencontre de salariés de structures publiques comme privées.

Enfin, la poursuite du partenariat avec UNIFAF et AGEFOS PME a également réuni les professionnels de santé autour de thématiques telles que la sécurisation de la prise en charge médicamenteuse, l'analyse et l'approche transculturelle dans la prise en charge des jeunes en difficulté et la formation des tuteurs d'emplois d'avenir.



Alex Fontaine

Président du Conseil Régional de Gestion

FONDS & FORMATION

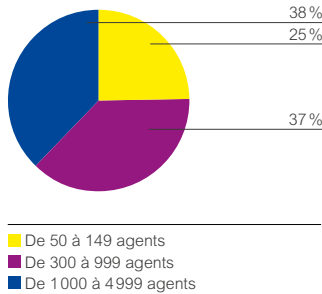
UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

8 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhèrent au 2,1 % – Plan de formation en région Océan Indien et emploi en 2014, 10 592 agents de la fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 3 établissements confient leur contribution à l'ANFH Océan Indien. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE :

- **mobilise des fonds mutualisés** au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- **noe des partenariats** et recherche des financements complémentaires ;
- **contribue à l'optimisation** des budgets formation ;
- **prend en charge** l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PAR TAILLE



25% des établissements comptent moins de 150 agents (2 établissements). Au nombre de trois, les établissements les plus importants en taille (38%) comptent plus de 1000 agents. En termes d'activité, les trois quart des établissements relèvent du champ sanitaire.

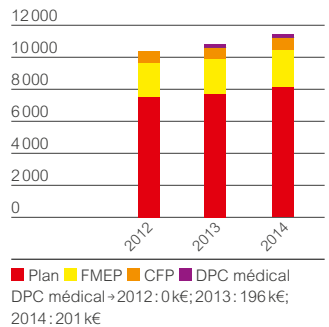
CHIFFRES CLÉS

8 ÉTABLISSEMENTS COTISANTS AU 0,6% ETUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% CFP/VAE/BC

100% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

100% D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

MONTANT DE LA COLLECTE DEPUIS 2012 (EN K€)



En 2014, le total des cotisations s'élève à 11 362 K€ contre 10 771 K€ en 2013, soit une augmentation de 5,5%. Cette évolution est supérieure à celle enregistrée au niveau national (3,8%).

COLLECTE

L'ANFH collecte et gère 5 fonds :

- le 2,1 % – Plan de formation ;
- le 0,6 % – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2 % – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8 % – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5 % ou 0,75 % – DPC médical.

CHIFFRES CLÉS

11 362 K€ COLLECTÉS PAR L'ANFH Océan Indien

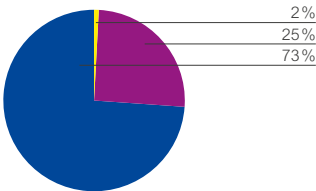
8 082 K€ 2,1 % – PLAN DE FORMATION

2 309 K€ 0,6 % FMEP

770 K€ 0,2 % CFP/BC/VAE

201 K€ 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

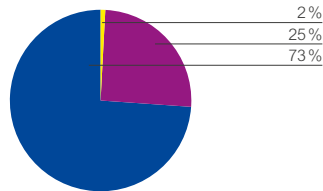
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 50 à 149 agents
■ De 300 à 999 agents
■ De 1000 à 4999 agents

La délégation enregistre 8 082 K€ de cotisations au titre du 2,1 % – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte de 8 établissements adhérents. 73 % de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

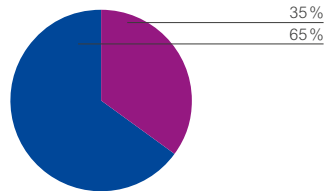
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – FMEP ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 50 à 149 agents
■ De 300 à 999 agents
■ De 1000 à 4999 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6 % – Fmep et du 0,2 % – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 2 309 K€ et 770 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 99 % du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 300 à 999 agents
■ De 1000 à 4999 agents

En 2014, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 201 K€ et concernent principalement les établissements de 1 000 à 4 999 agents.

PARCOURS & COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE

2,1 % – PLAN DE FORMATION

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

- **assure** une veille juridique et sectorielle ;
- **met à disposition** des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- **soutient et professionnalise** les acteurs de la formation ;
- **propose Gesform**, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

CHIFFRES CLÉS

10 896 DÉPARTS
EN FORMATION
EN 2014

56,3%*
DES AGENTS
OCÉAN INDIEN
ONT ACCÉDÉ
À LA FORMATION
EN 2014

* Taux d'accès à la formation : nombre de stagiaires partis en formation dans le cadre du Plan de formation / effectifs des établissements adhérents, en pourcentage

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	ARF (€)*
TYPE 1	114	6 118	107 241	128 145
TYPE 2A	7 512	152 372	3 300 678	239 279
TYPE 2B	458	10 704	472 529	33 949
TYPE 2C	2 392	42 112	1 227 137	26 829
TYPE 3	269	28 118	582 689	96 561
TYPE 4	135	117 854	2 202 542	2 449 925
TYPE 5	10	2 763	84 533	0
TYPE 8	6	339	5 819	0

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2A et de type 4, soit respectivement 41 % et 28 % du total des charges.

Typologie d'actions de formation (décret du 21 août 2008)

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail)

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois)

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances ou compétences)

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques

Type 4 Études promotionnelles

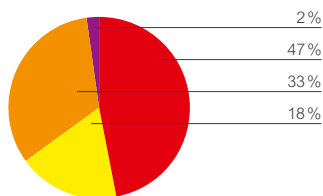
Type 5 Actions de conversion

Type 8 VAE

À noter : les types 6 (BC) et 7 (CFP) ne sont pas éligibles au Plan de formation.

***ARF** : Accords sur Recettes Futures.

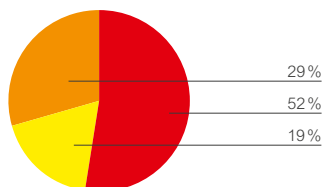
RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



■ A ■ B ■ C ■ Autres (principalement contrats aidés et non répartis)

En 2014, 33 % des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation dans le cadre du 2,1 % – Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 37 % en 2013.

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSE



■ Pédagogie ■ Déplacement
■ Traitement

PARCOURS & COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE

ÉTUDES PROMOTIONNELLES

LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

L'ANFH Océan Indien privilégie en 2014, les diplômes suivants, classés par ordre de priorité : Cadre de Santé, Diplôme d'État d'Infirmier(ère), Diplôme d'État d'Infirmière de Bloc Opérateur, Diplôme d'État de Préparateur en Pharmacie Hospitalière, Diplôme d'État de Masseur Kinésithérapeute et Diplôme d'État de Sage-Femme. Cette décision fait suite à l'analyse de la cartographie régionale des métiers qui a permis de repérer les métiers, accessibles par les études promotionnelles, nécessitant un accompagnement financier du guichet unique (FORMEP/FMEP).

Le Conseil Régional de Gestion favorise les établissements de petite taille.

Cependant, tous les établissements ont la possibilité de présenter plusieurs dossiers d'agents reçus aux concours, en les classant par préemption. Les dossiers sont anonymisés par la délégation régionale avant examen par le CRG.

Les frais pédagogiques, les frais de déplacement et d'hébergement, ainsi que les frais de traitement sont pris en charge dans leur totalité.

CHIFFRES CLÉS

169 ÉTUDES
PROMOTION-
NELLES EN
COURS DONT
87 DOSSIERS
ACCORDÉS
EN 2014

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2014)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1 % ; 0,6 %	164	82
SUR LE 0,2 %	5	5
TOTAL	169	87

Sur 169 études promotionnelles en cours de financement, 87 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1 % – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2014	NOMBRE EP 2013	TAUX D'ÉVOLUTION 2014/2013
DE INFIRMIER	60	54	11,1 %
DIPL. CADRE DE SANTÉ	31	24	29,2 %
DE PUÉRICULTRICE	17	9	88,9 %
DE INFIRMIER BLOC OPÉRATOIRE	15	7	114,3 %
DE AIDE-SOIGNANT	14	11	27,3 %
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	12	20	-40,0 %
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	11	7	57,1 %
MASTER SPÉCIALITÉ PÉRINATALITÉ	3	1	200,0 %
DE ASSISTANT SERVICE SOCIAL	2	3	-33,3 %
BPJEPS	1		
DE ÉDUCATEUR JEUNES ENFANTS	1		
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	1		
DE AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE	1		
AUTRES	0	2	-100,0 %
TOTAL	169	138	22,5 %

En 2014, la délégation compte 169 études promotionnelles en cours de financement contre 138 en 2013, soit

une évolution de 22,5 %. Le diplôme d'État d'infirmier est le diplôme le plus préparé (36 % de l'ensemble

des études promotionnelles), suivi du diplôme de cadre de santé (18 %).

PARCOURS & COMPÉTENCES ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE

0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/VAE/BC

Cette contribution finance le Congé pour formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

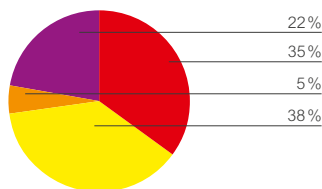
Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

CHIFFRE CLÉ

41,8%
DE DOSSIERS
ACCEPTÉS
(hors BC)

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS EN 2014

PAR DISPOSITIF

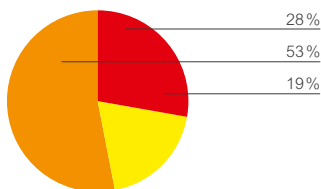


■ BC ■ CFP ■ EP ■ VAE

Le bilan de compétences représente 35% des dossiers en cours, et se situe en seconde position après le CFP (dossiers classiques) qui concentre 38% des dossiers.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS EN 2014

PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge dans le cadre du 0,2% – CFP/VAE/BC concernent principalement les agents de catégorie C (53%), suivis des agents de catégorie A (28%).

CHIFFRES CLÉS

39 CFP*

5 ÉTUDES
PROMOTIONNELLES*

22 VAE*

36 BILANS
COMPÉTENCES*

* Dossiers en cours

PARCOURS & COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif associant l'analyse des pratiques professionnelles (APP) et l'acquisition ou le développement de connaissances et de compétences.

Il permet une mutualisation, voire une harmonisation des pratiques quel que soit le statut et favorise le décloisonnement entre les professionnels médicaux et paramédicaux.

Chaque année, tout professionnel de santé doit désormais participer à un programme de DPC. Ces programmes sont proposés par un « organisme de DPC », enregistré et évalué (favorablement) à cet effet.

Annuel ou pluriannuel le programme de DPC répond à trois critères :

- être conforme à une orientation nationale ou régionale de DPC publiée par le ministère de la Santé ;
- comporter des méthodes et des modalités validées par la Haute autorité de santé (HAS) ;
- être mis en œuvre par un organisme enregistré par l'Organisme gestionnaire du DPC (OGDPC) et évalué favorablement par la ou les commissions scientifiques concernées.

CHIFFRES CLÉS

+130 DOSSIERS
FINANCÉS DANS
LE CADRE DU DPC
MÉDICAL, DONT :

93% CONCERNANT
LES MÉDECINS

5% CONCERNANT
LES PHARMACIENS

2% CONCERNANT
LES CHIRURGIENS-DENTISTES

RÉSEAUX & PROXIMITÉ

ÉCHANGER ET MUTUALISER

L'ACTION DE L'ANFH OCÉAN INDIEN

RÉSEAUX, GROUPES DE TRAVAIL, COMMISSIONS

31 participants au séminaire
des instances régionales.

18 participants au regroupement
annuel des responsables formation.

7 participants aux ateliers DPCM.

26 participants aux 3 réunions
de la Commission d'Analyse des Offres
de formation.

ACTIONS DE FORMA- TION RÉGIONALES

39 ACTIONS
449 STAGIAIRES

Les 5 premières thématiques :

- Dispositif de formation des personnels de catégorie C
- Sensibilisation dons d'organes
- Hôpital numérique : chef de projet SIH
- Optimisation de l'accueil aux urgences : prévention et gestion de la violence
- Formation Troubles Musculo Squelettiques

ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES RÉGIONALES (OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)

10 ACTIONS
174 STAGIAIRES

Les 4 premières thématiques

- Préparation aux concours de la Fonction Publique Hospitalière
- Formation d'Adaptation à l'Emploi des ACH et TSH
- Organisation des élections professionnelles
- Dispenser l'éducation thérapeutique

JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

2 JOURNÉES
ONT REGROUPÉ
156 PARTICIPANTS

- Rôle des cadres dans le développement de la promotion sociale
- Articulation volet promotion sociale des politiques RH avec moyens et compétences mobilisables en interne

RÉSEAUX & PROXIMITÉ

ÉCHANGER ET MUTUALISER

L'ACTION DE L'ANFH OCÉAN INDIEN

PROJET STRATÉGIQUE RÉGIONAL

2012-2015

Le projet stratégique régional de l'ANFH Océan Indien donne à l'ANFH 4 priorités :

- Accompagner les évolutions hospitalières en intégrant les besoins de santé publique.
- Manager la performance, maîtriser les risques et développer la qualité.
- Faciliter les parcours professionnels dans un contexte de développement durable des Ressources Humaines.
- Faire connaître et déployer les outils de l'ANFH au service des établissements et des agents.

En 2014, l'ANFH Océan Indien a réalisé un guide à destination des Conseillers Parcours Professionnels des établissements de la région. Celui-ci leur permet de disposer d'un appui méthodologique et d'outils pour leur mission d'accompagnement des projets professionnels des agents.



DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

ANFH.FR/OCEAN INDIEN

Le site internet de l'ANFH Océan Indien permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Océan Indien.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents comme par exemple le site DPC.

La connexion au site régional est en constante évolution :

En novembre 2014, 244 visiteurs, dont 63,7 % d'habituels et 36,3 % de nouveaux visiteurs.

En janvier 2015, 278 visiteurs, dont 64 % d'habituels et 36 % de nouveaux visiteurs.



CHIFFRES CLÉS 2014 ANFH OCÉAN INDIEN

8

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
À L'ANFH OCÉAN INDIEN

56,3%

TAUX D'ACCÈS
À LA FORMATION

ADHÉRENTS

100% D'ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

SOIT 100% DES AGENTS DE LA FPH DE LA RÉGION

3 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS AU DPC MÉDICAL

10 896 DÉPARTS
EN FORMATION

39 AGENTS EN
COURS DE CFP*

22 AGENTS EN
COURS DE VAE*

36 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS*

169 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES**

DONNÉES FINANCIÈRES

+11 362 K€
COLLECTÉS
EN 2014

Répartition :

8 082 K€ 2,1%
PLAN

2 309 K€ 0,6%
FMEP

770 K€ 0,2%
CFP/BC/VAE

201 K€ 0,5% OU 0,75%
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus